

## AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

### RÈGLEMENT 2024-02 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2015-05

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 2024-02, modifiant le règlement de zonage no 2015-05 afin d'y modifier divers articles et certaines dispositions spécifiques des grilles des usages

#### Prenez avis que :

Lors de la séance tenue le 6 mai 2024, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement n° 2024-02 intitulé Règlement 2024-02 - Règlement modifiant le règlement de zonage no 2015-05.

Ce règlement à pour but de modifier divers articles et certaines dispositions spécifiques des grilles des usages.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 27 mai 2024 à 19h00 à la salle des assemblées du Conseil municipal située au Presbytère de Saint-Célestin, au 500, rue Marquis à Saint-Célestin. L'objet de cette assemblée est de vous présenter ledit règlement. Au cours de cette rencontre, on expliquera le projet de règlement et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, au 510, rue Marquis, durant les heures d'ouverture de ce dernier.

Ce règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

Donné à Saint-Célestin, le 15 mai 2024

  
Stéphanie Hinse

Directrice générale et greffière-trésorière